



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Pôle Fonctions Structures
Division du personnel

Bureau des actes collectifs

VR/DP

n° 3211-2023- 349

Affaire suivie par :

Margot LE ROUX

Tél : (+687) 26 61 07

Mél : ce.dp@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 28 AOUT 2023

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Monsieur le Président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
Direction des Ressources Humaines et
de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie
Service de la Gestion des Carrières
Immeuble Jacques IEKAWÉ

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Enseignement spécialisé dans le second degré - Appel à candidatures auprès des enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAPPEI

Annexe 1 : Recensement des postes vacants et susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2024 et profils des postes spécifiques

Annexe 2 : Fiche de candidature

Les instituteurs et professeurs des écoles du 1^{er} degré souhaitant exercer leur fonction dans le second degré, au titre de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH), doivent faire acte de candidature dans les meilleurs délais afin que le vice-rectorat réceptionne leur dossier avant **le vendredi 29 septembre 2023**, délai de rigueur.

Les emplois relevant de l'ASH et plus généralement de la promotion de l'école inclusive recouvrent à la fois, les fonctions d'enseignant de SEGPA et de coordonnateur/enseignant en charge d'une ULIS. Cette première catégorie d'emplois en collège et en lycée peut être complétée par des postes spécifiques qui font l'objet d'un recrutement sur profil. Il s'agit des fonctions d'enseignant au centre pénitentiaire, au service militaire adapté (SMA) et en milieu hospitalier (CHT/CHS). Les profils de ces postes sont détaillés en annexe.

Dispositions générales :

Les candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pourront postuler sur l'ensemble des emplois proposés en établissements. Toutefois, les enseignants spécialisés titulaires du CAPSAAIS ou du CAPA-SH ou ceux qui n'ont pas d'expérience dans le 2nd degré bénéficieront de modules d'adaptation à l'emploi, dans le cadre du plan de formation (PDF), aux fins d'une montée en compétences par rapport au référentiel du CAPPEI.

Tous les postes vacants et susceptibles d'être vacants à la rentrée 2024 sont identifiés dans le tableau joint en annexe1

Les dossiers complets, accompagnés d'un curriculum vitae, des deux derniers rapports d'inspection et d'une lettre de motivation circonstanciée, seront à transmettre en deux exemplaires par la voie hiérarchique à la Division

du Personnel du vice-rectorat. Une copie sera adressée à la DRHFPNC, pour information. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Dispositions particulières :

Les fonctions d'enseignant au centre pénitentiaire, au service militaire adapté (SMA) et en milieu hospitalier (CHT/CHS), sont inscrites dans le cadre d'une convention de partenariat entre le vice-rectorat et les directions concernées. Ainsi le cadre d'exercice de ces emplois peut revêtir une réorganisation des 36 semaines d'activités d'enseignement qui ne soit pas systématiquement alignée sur le calendrier scolaire ordinaire. Les fiches de poste jointes sont destinées à présenter les exigences liées à ces fonctions.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser largement cet appel à candidature auprès des enseignants du premier degré et inviter les agents intéressés à retourner le dossier joint par la voie hiérarchique.

L'adjointe à la secrétaire générale



Xavière Roletto

Copie à :

- Madame l'inspectrice IEN-ASH
- Madame la Présidente. de l'assemblée de la province Sud
- Direction de l'Education et de la réussite de la Province Sud
- Monsieur le Président de l'assemblée de la province Nord
- Direction de l'Enseignement de la province Nord
- Monsieur le Président de l'assemblée de la province des Iles
- Direction de l'Enseignement de la province des Iles
- Monsieur le Directeur de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Annexe 1
Mouvement de l'enseignement spécialisé dans le 2nd degré - Rentrée scolaire 2024
Postes vacants (PV) et susceptibles d'êtes vacants (PSV)

RNE	Etablissement	PV / PSV
9830539U	ADMINISTRATION PENITENCIAIRE DE NOUVELLE CALEDONIE	PV
9830539U	ADMINISTRATION PENITENCIAIRE DE NOUVELLE CALEDONIE	PSV
9830640D	COLLEGE D'AUTEUIL	PV
9830641E	SEGPA D'AUTEUIL	PV - directeur de Segpa
9830641E	SEGPA D'AUTEUIL	PV
9830641E	SEGPA D'AUTEUIL	PSV
9830641E	SEGPA D'AUTEUIL	PSV
9830641E	SEGPA D'AUTEUIL	PSV
9830436G	SEGPA DE BOULARI	PV - directeur ds Segpa
9830436G	SEGPA DE BOULARI	PSV
9830436G	SEGPA DE BOULARI	PSV
9830436G	SEGPA DE BOULARI	PSV
9830435F	SEGPA DE BOURAIL	PSV
9830435F	SEGPA DE BOURAIL	PV
9830435F	SEGPA DE BOURAIL	PSV
9830626N	COLLEGE DE KATIRAMONA	PV
9830278K	COLLEGE DE KONE	PSV
9830692K	SEGPA DE KONE	PV - directeur de Segpa
9830692K	SEGPA DE KONE	PV
9830692K	SEGPA DE KONE	PSV
9830692K	SEGPA DE KONE	PSV
9830007R	COLLEGE DE KOUMAC	PV
9830007R	COLLEGE DE KOUMAC	PV
9830503E	SEGPA DE KOUMAC	PSV
9830503E	SEGPA DE KOUMAC	PSV
9830474Y	COLLEGE DE KOUTIO	PSV
9830506H	SEGPA DE KOUTIO	PSV
9830506H	SEGPA DE KOUTIO	PSV
9830506H	SEGPA DE KOUTIO	PSV
9830009T	COLLEGE DE LA FOA	PSV
9830304N	COLLEGE DE LA RIVIERE SALEE	PSV
9830538T	COLLEGE DE NORMANDIE	PSV
9830628R	SEGPA DE NORMANDIE	PSV - directeur de Segpa
9830628R	SEGPA DE NORMANDIE	PSV
9830628R	SEGPA DE NORMANDIE	PSV
9830628R	SEGPA DE NORMANDIE	PSV
9830616C	COLLEGE DE PAITA	PSV
9830616C	COLLEGE DE PAITA	PSV
9830625M	COLLEGE DES PORTES DE FER	PSV
9830625M	COLLEGE DES PORTES DE FER	PV
9830627P	SEGPA DES PORTES DE FER	PSV - directeur de Segpa
9830627P	SEGPA DES PORTES DE FER	PSV
9830627P	SEGPA DES PORTES DE FER	PV
9830627P	SEGPA DES PORTES DE FER	PSV
9830681Y	COLLEGE DUMBEA SUR MER 1	PV
9830004M	COLLEGE GEORGES BAUDOUX	PSV
9830277J	COLLEGE JEAN MARIOTTI	PSV
9830498Z	SEGPA DE POINDIMIE	PV - directeur de Segpa
9830498Z	SEGPA DE POINDIMIE	PSV
9830498Z	SEGPA DE POINDIMIE	PV
9830498Z	SEGPA DE POINDIMIE	PV
9830649N	COLLEGE TUBAND	PSV
9830608U	SEGPA DE WE	PSV
9830608U	SEGPA DE WE	PSV
9830608U	SEGPA DE WE	PSV - directeur de Segpa
9830357W	COLLEGE DE WE	PV
9830483H	LPO WILLIAMA HAUDRA	PV
9830006P	LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER	PSV
9830006P	LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER	PV
9830502D	SEGPA DE LA ROCHE	PSV
9830502D	SEGPA DE LA ROCHE	PV
9830502D	SEGPA DE LA ROCHE	PSV
9830385B	SEGPA DE MAGENTA	PSV
9830385B	SEGPA DE MAGENTA	PV
9830385B	SEGPA DE MAGENTA	PSV
9830385B	SEGPA DE MAGENTA	PSV - directeur de Segpa
9830631U	SEGPA SEGPA DE HOUILLOU	PSV
9830631U	SEGPA SEGPA DE HOUILLOU	PV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE	PSV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE	PSV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE	PV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE (MEDIPOLE)	PSV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE (RSMA KONE)	PSV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE (RSMA KOUMAC)	PV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE (RSMA KOUMAC)	PSV
9830001J	VICE RECTORAT DE NOUVELLE CALEDONIE (RSMA BOURAIL)	PSV

Enseignant spécialisé en milieu hospitalier

Employeur : vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Poste susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2024

Lieu de travail : École de l'hôpital (au Médipôle)



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Activités principales :

L'enseignant retenu garantit les conditions de la poursuite d'un enseignement auprès des élèves hospitalisés au CHT et au CSSR, en liaison avec les établissements d'accueil. Il favorise également l'insertion scolaire et sociale des adolescents accueillis au CHS, au sein notamment du CASADO.

Les missions inhérentes au poste s'appuient sur les orientations suivantes :

- L'enseignement, le soutien, le maintien d'un lien par des activités de révision et transversales ;
- L'organisation du suivi scolaire en liaison avec les établissements d'accueil (long séjour) ;
- L'aide à la préparation aux examens : CFG, DNB, BAC...
- Synthèses pédagogiques CHS et CHT : réunions éducatives, suivi de projets : PAI, APTA, PPS...
- La préparation des enfants et adolescents hospitalisés ou pris en charge sur le plan thérapeutique, à une réinsertion scolaire et éducative.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

L'enseignant est placé sous l'autorité et la responsabilité pédagogique de l'IEN en charge de la promotion de l'école inclusive du vice-rectorat et sous la direction de l'école installée en milieu hospitalier. L'emploi est conditionné par la convention entre le CHT, le CHS et le Vice Rectorat.

Le temps de travail de 36 semaines pourra être modulé en marge du calendrier scolaire en fonction de l'organisation des services.

Les difficultés, spécificités et les contraintes du poste :

- disponibilité, adaptation aux contraintes liées à une scolarisation adaptée
- être à l'écoute, porter un regard bienveillant et positif pour évaluer les élèves et leurs compétences
- différenciation pédagogique et individualisation des apprentissages afin de rechercher l'efficacité des situations d'enseignement et d'apprentissage
- organisation de bilans et synthèses pour mesurer les progrès et ajuster les aides
- connaissances de base sur l'état de santé, les troubles et les pathologies des élèves pour adapter un enseignement
- obligations de réserve, de neutralité et secret professionnel

Profil du candidat (titulaire d'une spécialisation équivalente au CAPPEI) :

SAVOIR et SAVOIR-FAIRE	COMPORTEMENT PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none">- Proposer des activités différenciées et adaptées en fonction du public,- Travailler les compétences transversales à travers des activités pluridisciplinaires- Notions de base sur les principales maladies et pathologies infantiles traitées dans le groupe- Compétences en relation et communication avec un public adolescent	<ul style="list-style-type: none">- Capacité d'adaptation- Aptitude au travail d'équipe (infirmier-psychologue, pédopsychiatre, éducateurs spécialisés, équipe éducative, liens avec les enseignants et personnels des établissements d'affectation des élèves)- Flexibilité face à des situations complexes- Aide au développement des compétences psycho-sociales- Respect du secret professionnel- Sens des responsabilités dans la prise en charge des jeunes- Professionnel sachant se positionner et affirmer sa professionnalité

Contact et informations complémentaires :

IEN du 1er degré en charge de la promotion de l'école inclusive

Mail : secien@ac-noumea.nc / Tél : 26.61.68

Enseignant spécialisé en milieu carcéral

Employeur : vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Poste susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2024

Lieu de travail : ULE du centre pénitentiaire (Nouvelle)



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Activités principales :

L'enseignant retenu intervient dans le contexte spécifique de la détention, au sein d'une unité locale d'enseignement (ULE) coordonnée par un Responsable Local d'Enseignement (RLE), sous l'autorité du proviseur pour l'enseignement en milieu pénitentiaire, directeur de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEN 1^{er} degré du vice-rectorat, en charge de la promotion de l'école inclusive.

Il se positionne dans la mission du service public qui est :

- d'accueillir les demandes de formation avec le même souci d'exigence et d'ambition ;
- de développer une approche différenciée aux différents niveaux du parcours de formation ;
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les réponses et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté y compris celles référées au service civique calédonien ;
- de préparer aux diplômés ou, si besoin, de rechercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente et de formation tout au long de la vie suivant les modalités ci-après ;

- pour tous les détenus, il s'agit notamment de participer à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme et à la remise à niveau de leurs compétences de base ;
- pour les élèves qui suivaient des études avant leur incarcération, l'enseignement dispensé dans les établissements pénitentiaires assure la poursuite de leur formation initiale ;
- pour les personnes les plus en rupture avec les cursus scolaires initiaux, le dispositif d'enseignement met en œuvre des démarches de remobilisation dans le cadre de parcours individualisés ;
- pour les autres, il s'agit de la reprise soit d'une formation générale de base, ou d'une formation générale intégrée dans une formation professionnelle ou d'une formation à visée diplômante.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

Outre l'autorité du proviseur et de l'IEN, l'emploi est également placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement pénitentiaire concerné. Cet emploi est régi par la convention entre l'Administration pénitentiaire et le Vice Rectorat représentant le ministère de l'éducation nationale.

Le temps de travail de 36 semaines annuelles et de 21 heures hebdomadaires pourra être modulé en marge du calendrier scolaire en fonction de l'organisation des services.

Profil du candidat (titulaire du CAPPEI ou d'une spécialisation équivalente) :

SAVOIR et SAVOIR-FAIRE	COMPORTEMENT PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none">- Connaissances du système éducatif et de ses évolutions.- Connaissances des parcours de formation et des processus d'orientation.- Connaissance du fonctionnement d'une unité localisée d'enseignement en milieu pénitentiaire.- Connaissances des programmes (1er et 2nd degré)- Connaissances des attendus inhérents aux différents diplômes et certifications (CFG, DNB...).- Proposer des activités différenciées et adaptées en fonction du public,- Travailler les compétences transversales à travers des activités pluridisciplinaires- Communiquer avec un public d'adolescents, et d'adultes- Rendre des comptes, élaborer un bilan	<ul style="list-style-type: none">- Capacités à travailler en équipe- Capacités à l'adaptation- Qualité de l'expression- Aptitude à la communication- Capacités d'écoute- Aptitude à la discrétion et au respect des règles déontologiques- Sens de la représentation du système éducatif- Sens des responsabilités et de l'initiative

Contact et informations complémentaires :

IEN du 1er degré en charge de la promotion de l'école inclusive

Mail et téléphone : secien@ac-noumea.nc / Tél : 26.61.68

Enseignant au RSMA

Employeur : vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Poste susceptible d'être vacant à la rentrée scolaire 2024

Lieu de travail : RSMA (Koumac, Koné, Bourail)



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Activités principales :

« Dispositif militaire de formation socioprofessionnelle, le RSMA-NC a pour principal objectif de favoriser l'insertion de jeunes calédoniens éloignés de l'emploi au travers d'une approche globale qui vise tout autant l'apprentissage de savoir-faire professionnels que de savoir-être ».

L'enseignant retenu intervient dans le contexte spécifique de la formation des volontaires stagiaires du RSMA. Il intervient donc auprès d'un public d'adultes de 18 à 26 ans. Ses missions consistent principalement à :

- contribuer à remettre à niveau les compétences des volontaires stagiaires dans le cadre de la prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme et de la priorité accordée aux apprentissages fondamentaux,
- préparer les stagiaires au CFG, dont la validation est indispensable à l'obtention du certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI) qui sanctionne la fin de la formation au RSMA. Pour cela il s'engage à :
 - préparer les volontaires stagiaires à cet examen et à évaluer leurs acquisitions en contrôle continu;
 - développer une approche différenciée aux différents niveaux du parcours de formation ;
 - enseigner toutes les disciplines nécessaires en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, anglais compris ;
 - participer, à la formation des assistants pédagogiques (répétiteurs) du RSMA.

L'enseignant est placé sous l'autorité et la responsabilité pédagogique de l'IEN 1er degré du vice-rectorat en charge de la promotion de l'école inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du RSMA. L'emploi est conditionné par la convention en vigueur entre le RSMA et le Vice Rectorat.

Le temps de travail de 36 semaines pourra être modulé en marge du calendrier scolaire, dans la limite des conditions suivantes :

- 21 heures de service d'enseignement général hebdomadaire pour chacune des 36 semaines d'enseignement annuelles ;
- l'organisation des congés annuels est adossée autant que possible sur les périodes de congés du RSMA.

Profil du candidat :

SAVOIR et SAVOIR-FAIRE	COMPORTEMENT PROFESSIONNEL
<ul style="list-style-type: none">- Connaissances du système éducatif et de ses évolutions.- Connaissances des parcours de formation et des processus d'orientation.- Connaissances des partenaires inhérents à l'insertion professionnelle ;- Connaissances des programmes (1er et 2nd degré)- Connaissances des attendus inhérents au CFG- Proposer des activités différenciées et adaptées en fonction du public,- Travailler les compétences transversales à travers des activités pluridisciplinaires- Communiquer avec un public d'adultes- Rendre des comptes, élaborer un bilan- Connaissance des activités de la mission de lutte contre l'illettrisme	<ul style="list-style-type: none">- Capacités à travailler en équipe- Capacités à l'adaptation- Qualité de l'expression- Aptitude à la communication- Capacités d'écoute- Aptitude à la discrétion et au respect des règles déontologiques- Sens de la représentation du système éducatif- Sens des responsabilités et de l'initiative.

Contact et informations complémentaires :

IEN du 1er degré en charge de la promotion de l'école inclusive

Mail et téléphone : secien@ac-noumea.nc / Tél : 26.61.68



Annexe 2

**Candidature à un poste au titre de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des
élèves en situation de handicap (ASH) dans le second degré
Rentrée scolaire 2024**

Candidature à établir en **3 exemplaires au plus tard le 29 septembre 2023** :

- 2 exemplaires à adresser à la division du Personnel du vice-rectorat
- 1 exemplaire à adresser à la DRHFPNC

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 Diplôme : _____
 Grade : _____ Échelon : _____
 Date d'entrée dans le grade : _____
 École d'affectation : _____
 Date de nomination dans l'affectation actuelle : _____

Etat des Services		Date début	Date fin	Observations
Etablissement	Grade			

Vœux d'affectation	Ordre préférentiel	Cochez la case de votre choix			
		ULIS	SEGPA	Directeur de SEGPA	Postes spécifiques (à préciser)
- Province des Iles					
- Province Nord					
- Province Sud					

Signature de l'enseignant

À _____, le _____



Annexe 2

**Candidature à un poste au titre de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des
élèves en situation de handicap (ASH) dans le second degré
Rentrée scolaire 2024**

Nom du candidat : Nom de jeune fille :

Prénom du candidat:

Avis de l'inspecteur de la circonscription

À , le

Signature

Avis de la DENC

Favorable Défavorable

À , le

Signature

Avis de la direction de l'enseignement de la Province

Favorable Défavorable

À , le

Signature